CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E156194** **VALABLE JUSQU'AU** **14/12/2026**

ÉDITÉ LE 02/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2011

Raison sociale : MURAT ALAIN

Forme juridique : EI
DEPUIS LE 28/11/2024

Capital : 0

63 IMPASSE DES ROSES
47300 LEDAT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AGEN

Siret : 534 117 395 00010

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 30850498 y

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 30850498 2004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 05 53 49 30 97 **Fax :**

Portable : 0610850575

Responsabilité légale :
MURAT ALAIN CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : alain.murat.prestations@gmail.com

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 31 532 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	1	13/11/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/02/2026 09:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.